



nEEwsletter

 **SEPTEMBRE 2020**

Chères et chers titulaires,

Nous vous souhaitons une **très bonne rentrée scolaire 2020** !

Avec cette première nEEwsletter de l'année, l'équipe de la CLEE (Centrale luxembourgeoise des entreprises d'entraînement – service assuré par l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg) se permet de brièvement présenter son rôle et ses services aux nouveaux titulaires et de fournir un rappel utile aux enseignant·e·s ayant déjà assuré les cours ENAP2/3 en classe de 2TPCM.

Contrairement au module ENAP1, les entreprises d'entraînement (EE) en classe de 2TPCM sont supposées fonctionner sur un marché virtuel national et international. Elles entretiennent des relations externes réelles avec d'autres acteurs du réseau (fournisseurs, clients, administrations, etc.)

Au Luxembourg, c'est la CLEE qui encadre le réseau national des EE et qui prend le rôle de plusieurs institutions/acteurs à la fois (banque, CCSS, douane, etc.).

Toutes les informations nécessaires relatives à la création et au fonctionnement d'une entreprise d'entraînement (EE) se trouvent sur le site de la Centrale : www.clee.lu

Nous vous invitons à vous familiariser avec le contenu du site dès le début de l'année scolaire et à porter votre attention sur les informations ci-dessous !

Bonne rentrée et n'hésitez pas à nous contacter en cas de questions !

Nos coordonnées



Jonk Entrepreneuren
Luxembourg Asbl
14, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg



Centrale

Tel : 26 11 01 22

info@clee.lu

Claudia Da Silva

26 11 01 22

dasilva@jel.lu

Cynthia Teixeira

26 11 01 25

teixeira@jel.lu



<http://www.jel.lu>

www.clee.lu

Informations importantes

1. Site CLEE

Le site vous fournit, entre autres, les informations et liens suivants :

- Information générales sur le programme des EE pour les tiers / entr. marraines
- Détails sur la création d'une EE (surtout pour les nouveaux/ nouvelles titulaires)
- Calendrier et démarches à respecter + lien d'inscription
- Unités pédagogiques pour la mise en place des services
- Détail des services proposés par la CLEE
- Liens vers les applications LuxBanque et WebApp-EuroPEN
- Espace de travail (Guide employé) pour les élèves et pour les titulaires (Guide du directeur) avec documents, informations supplémentaires et liens utiles
- Présentation des EE luxembourgeoises avec catalogues, offres etc. à télécharger
- **NOUVEAU : Procédures et astuces pour un travail « paperless » et une gestion digitalisée des EE**

Les mots de passe pour les parties « Guide du directeur » et « Guide de l'employé » sont les mêmes que l'année précédente. Pour les obtenir, adressez-vous à la CLEE => info@clee.lu.

2. Création ou réouverture d'une entreprise

Dans un premier temps, décidez, avec vos élèves, si vous désirez créer une toute nouvelle entreprise ou, si vous optez pour la réouverture d'une entreprise. Il est également possible de reprendre le nom d'une entreprise qui existait l'année précédente et de ne changer que les produits offerts. De plus amples informations sur cette première phase se trouvent sur le site de la CLEE.

3. Inscription de l'EE

Dans une seconde phase, **enregistrez votre entreprise auprès de la CLEE**, et ceci de préférence, **jusqu'au 16/10/2020**. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'information sur notre site <http://clee.lu/gestion-quotidienne/guide-du-directeur/creer-reconduire-une-ee/>

4. WebApp EUROPEN & LuxBanque

Dans le cadre des modules ENAP2/3, les entreprises d'entraînement travaillent avec les outils informatiques WebApp EuroPEN (base de données internationale des EE) et LuxBanque (paiements), accessibles depuis le site www.clee.lu. [Des guides d'utilisation](#) sont disponibles sur le site de la Centrale.

Après votre inscription sur le site clee.lu, la CLEE créera votre compte dans le réseau PEN-EUROPEN et vous transmettra les données nécessaires pour travailler avec les deux applications.

5. Formations

Pensez à vous inscrire aux différentes formations proposées :

a. Formation de base (deux après-midis) : S'adresse prioritairement aux titulaires n'ayant pas encore encadré une EE. Les autres titulaires sont également les bienvenus.

Dates : [Jeudi 24/09/2020 \(14h30-17h30\)](#) => Fonctionnement d'une EE

[Mardi 06/10/2020 \(14h30-17h30\)](#) => Outils WebApp et LuxBanque ; Outils et apps pour une gestion digitale des EE (Office365 : TEAMS, PLANNER, PowerAutomate, STREAM, etc.)

Lieu : Chambre de commerce – la Salle sera affichée sur l'écran

b. Après-midi formations (à confirmer, évtl. sous forme de webinar) :

S'adresse aux élèves. 3-4 ateliers thématiques seront proposés (service clientèle, techniques de vente, ...). Plus de détails suivront dans les prochaines semaines.

Date : à fixer ; **Lieu :** à fixer

6. Foire des EE 2020

La Foire des EE aura lieu (en principe) le mercredi **9 décembre 2020**. Les informations détaillées concernant le déroulement de la Foire, les différents concours organisés ainsi que le dossier à remettre au préalable vous parviendront dans les semaines à venir. (Photos des années précédentes sur [jel.lu](#) et [clee.lu](#))

Une **alternative est cependant à prévoir** au cas où un événement en présentiel, surtout avec un nombre élevé de participants, ne serait pas autorisé. La CLEE est en train d'analyser différentes variantes et de discuter avec les centrales des autres pays sur leurs alternatives. Des informations plus concrètes suivront fin octobre au plus tard.

7. Entreprises marraines

Nous vous encourageons fortement à chercher une entreprise marraine, qui pourra vous aider p.ex. dans la définition du concept de votre entreprise ou vous mettre du matériel d'exposition à disposition pour la Foire.

Une entreprise couvrant (plus ou moins) le domaine d'activité de votre EE serait à préférer, puisque celle-ci pourrait notamment vous fournir des informations sur leurs processus de travail (gestion des stocks, traitement commande, facturation, etc.), p.ex. lors d'une visite d'entreprise.

Vous pouvez cependant également opter pour une entreprise marraine issue d'un domaine d'activité différent, mais qui pourrait vous aider au niveau de la mise à disposition de documents commerciaux (modèles de factures,...) et surtout au niveau de la digitalisation et des outils de travail (campagnes marketing, gestion des réseaux sociaux, applications « en mode » tels que SLACK, TRELLO, ZAPIER, etc.).

Si vous éprouvez des difficultés à trouver une entreprise marraine, vous pouvez contacter la CLEE. Nous essayerons de vous aider.

Plus d'informations sur les entreprises marraines se trouvent sur le site : <http://clee.lu/gestion-quotidienne/guide-du-directeur/entreprise-marraine/>

8. Groupe TEAMS pour enseignants

La CLEE se chargera de créer un groupe TEAMS pour les titulaires ENAP2/3. Cette plateforme servira, à côté du site [clee.lu](#), de base pour la communication d'informations, la mise à disposition de documents et surtout l'échange entre les enseignants eux-mêmes et avec la CLEE.

9. Transactions en suspens et capital de départ

Pendant les vacances scolaires, nous avons réglé une bonne partie des transactions en suspens (paiement de commandes réalisées ou refus de nouvelles commandes, etc.). Si vous recevez des

factures ou des rappels concernant l'année dernière, veuillez nous les transmettre afin que nous puissions les régler.

Comme l'année précédente, vos comptes en banques seront désormais crédités de **200.000 EUR de capital de départ** et les comptes salaires seront mis à 0.

10. Evaluation

Les **nouveaux référentiels d'évaluation** (et programmes) se trouvent également sur le site de la CLEE dans la partie [C.Evaluation](#) du Guide directeur.

Bonne rentrée et n'hésitez pas à nous contacter en cas de questions !